



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHI à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181217-2018_288-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018
Affichage : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 17 décembre 2018
Délibération N°2018/288

Tarification des diverses installations du port de plaisance
Charles-Ornano à compter du 1^{er} janvier 2019

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la révision annuelle des tarifs du port de plaisance, la revalorisation des tarifications suivantes est proposée à compter du 01 janvier 2019 (cf. document joint) :

- contrats annuels	* de 4 à 7.99m	3 %
	* de 8 à 11.99 m	4 %
	* à partir de 12 m	5 %
- hivernages		idem contrats annuels
- manutention/stat. zone sous-concédée		2 %
- manutention zone publique		2 %
- passages		2 %

Les tarifs du stationnement payant sur la concession portuaire (cf. tarifs Ville) figurent dans cette rubrique.

En ce qui concerne les locaux, les tarifs sont indexés en fonction des indices INSEE suivants : ILC (indice des loyers commerciaux) et ILAT (indice des loyers des activités tertiaires).

La majoration de 40 % instituée sur les contrats annuels et d'hivernage pour les anneaux à caractère d'habitation est maintenue. Cette majoration est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2016 pour une vingtaine d'usagers.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter les tarifs tels que précisés dans le document en annexe,
De dire que les dits tarifs entreront en application à compter du 1er janvier 2019,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette application.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du port en date du 29 novembre 2018,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018,

**ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

Les tarifs des diverses installations du port de plaisance Charles-Ornano, tels que précisés dans le document en annexe.

PRECISE

Que les dits tarifs entreront en application à compter du 1er janvier 2019.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette application.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI